

M. McISAAC: Monsieur le président, pourquoi forcerait-on les pêcheurs des Provinces maritimes à payer un prix supérieur pour un produit de qualité inférieure? Tout pêcheur vous dirait que la machine américaine dure deux fois plus longtemps qu'une autre fabriquée au pays, car la première est construite de façon à mieux résister à l'eau salée. C'est donc la faute de plusieurs des compagnies dont parle l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) si nos pêcheurs n'achètent pas leurs produits. Par conséquent, pourquoi imposerait-on une peine à tous les pêcheurs du Canada? Si nos manufacturiers avaient l'énergie de produire la machine appropriée, ils verraient que nos pêcheurs l'achèteraient de préférence à la machine fabriquée par leurs concurrents américains.

L'hon. M. STEVENS: Puis-je relever l'une des assertions de mon honorable ami? Il dit que le moteur américain dure deux fois plus longtemps que le moteur fabriqué au Canada. Il n'en est pas ainsi du moteur produit par l'usine dont j'ai parlé. Il a été démontré que son moteur est satisfaisant à tous les points de vue. L'ennui vient de ce que nos fabricants, qui n'ont que des débouchés relativement restreints, doivent soutenir la concurrence des grands producteurs des Etats-Unis. Les mêmes remarques s'appliquent aux paroles de mon honorable ami de Saskatoon, dont je parlerai dans un instant.

M. McISAAC: Je ne connais pas les moteurs de la Colombie-Anglaise, mais je sais que mes paroles s'appliquent aux moteurs achetés dans les Provinces maritimes.

M. SNOWBALL: Je désire féliciter le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) d'avoir réduit le droit d'entrée placé sur les moteurs à essence à l'usage de nos pêcheurs. Ce sera d'un grand avantage pour les pêcheurs des Provinces maritimes. Je ne connais pas les moteurs à essence fabriqués sur la côte du Pacifique, mais je sais que les moteurs fabriqués dans les Provinces maritimes n'égalent pas ceux que nos pêcheurs peuvent se procurer de l'autre côté de la frontière. Si nos manufacturiers veulent avoir et garder la clientèle des Provinces maritimes, ils doivent s'appliquer avec plus de soins à fabriquer un moteur qui convienne à l'usage en eau salée, c'est-à-dire au travail de nos pêcheurs.

M. LADNER: Mon honorable collègue veut-il nous dire, de façon précise, jusqu'à quel point le pêcheur des Provinces maritimes bénéficiera, en dollars et en sous, de l'achat du moteur américain, et combien de temps ce moteur lui servira?

[M. Evans.]

M. SNOWBALL: Je ne suis pas un pêcheur et je ne puis donc donner à mon ami une réponse exacte. Les députés des Provinces maritimes qui s'intéressent à cette question pourraient la traiter de façon plus précise. Je puis dire, néanmoins, que des pêcheurs m'ont affirmé que les moteurs achetés dans les Provinces maritimes n'ont duré que quatre ou cinq ans, tandis que les moteurs analogues achetés aux Etats-Unis ont servi avec satisfaction pendant quinze ou seize ans et peuvent encore servir.

M. ROSS (Kingston): Quels moteurs de fabrication canadienne n'ont pas donné satisfaction?

M. SNOWBALL: Ceux dont je parle sont fabriqués dans les Provinces maritimes, à New-Glasgow, Charlottetown et, si je ne me trompe, Yarmouth.

M. MARTELL: Puis-je porter à la connaissance de l'honorable député le fait que, en certaines parties de la Nouvelle-Ecosse, les pêcheurs ont importé des moteurs de l'Ontario, fabriqués par une certaine compagnie Adams, de Penetanguishene, mais ils ne résistèrent pas deux ans à l'eau salée.

M. ROSS: Quel était le nom du moteur acheté en Ontario?

M. MARTELL: Il avait été fabriqué par une compagnie, autrefois connue sous le nom de la compagnie Adams, à un endroit nommé Penetanguishene, ou quelque chose comme cela, en Ontario.

M. SNOWBALL: Je souhaiterais être un expert, monsieur le président, pour contenter mon honorable ami. Je me fais l'interprète des pêcheurs de ma circonscription, qui me disent qu'on aurait dû leur accorder cette diminution de droit l'année dernière, quand on a dégrevé les instruments agricoles ou ceux dont se sert l'industrie forestière. Je suis, toutefois, heureux de voir qu'on leur fait enfin cette faveur. D'année en année il devient plus important que nos pêcheurs puissent s'éloigner davantage de la côte pour poursuivre leur industrie et il est nécessaire que leurs bateaux soient munis de moteurs à essence sur lesquels ils puissent compter pour revenir à l'abri, au plus tôt, quand une tempête s'élève; à la vérité, leur vie est à la merci de leur moteur. Ces pêcheurs m'ont déclaré qu'ils devraient pouvoir acheter des moteurs de fabrication américaine et à maintes reprises ils ont demandé la diminution des droits; ils en souhaiteraient même la suppression. Je ne puis croire que nos fabricants de moteurs aient à souffrir d'une aussi légère diminution que celle qu'on propose, s'ils don-